



JURY DE CONCOURS DU 12 MARS 2013

Le présent jury est chargé d'émettre un avis motivé quant au classement **des 3 équipes retenues** au stade des candidatures selon les critères indiqués dans l'avis d'appel public à la concurrence pour :

CS12-0137-CR CONSTRUCTION D'UNE MEDIATHEQUE - CENTRE SOCIAL DE METZ PATROTTE

PROCES VERBAL

L'an deux mille treize, le douze mars, à quatorze heures trente, s'est réuni au Grand Salon de l'Hôtel de Ville de Metz, le jury de concours,

Placé sous la présidence de :

Monsieur Dominique GROS, Maire de Metz ou son représentant.

Membres du jury (titulaires) :

- Madame Danielle BORI, Adjointe au Maire
- Madame Françoise FERRARO, Adjointe au Maire
- Monsieur Antoine FONTE, Adjoint au maire
- Monsieur Thomas SCUDERI, Adjoint au maire
- Monsieur Jérémy ALDRIN, Conseiller Municipal

Membres du jury (suppléant, respectivement aux titulaires ci-dessus) :

- Madame Brigitte LEBLAN, Conseillère Municipale
- Madame Claire MERTZ, Conseillère Municipale
- Monsieur Daniel PLANCHETTE, Conseiller Municipal Délégué
- Monsieur Jacques TRON, Adjoint au Maire
- Madame Martine NICOLAS, Conseillère Municipale

Personnalités désignées :

- Monsieur Patrick WEITEN, Président du Conseil Général de la Moselle ou son représentant.
- Madame la Directrice de la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle ou son représentant
- Madame Sylvie TERRIER, Chef de projet du « 3 ème lieu » à Thionville.
- Monsieur Le Directeur de la Direction Régionale des Affaires Culturelles ou son représentant : Monsieur Jacques DEVILLE

Personnalités qualifiées :

- Madame Eva SAMUEL Architecte-conseil de l'Etat, ou son représentant,
- Monsieur Joseph ABRAM, Architecte ou son représentant
- Monsieur Alain CASARI, Chargé du projet de rénovation urbaine du quartier PATROTTE, ou son représentant,
- Monsieur Alain FAREL, Architecte Conseil de la Ville de Metz ou son représentant.
- Le représentant de l'ordre des Architectes de Lorraine : Monsieur Bertrand SENOT

Autres personnalités

Monsieur le Trésorier Principal de Metz-Municipale, ou son représentant
Monsieur le Directeur Départemental de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes, ou son représentant.

Un ou plusieurs représentants des Services Municipaux chargés du suivi du projet.

Absents / Excusés

- Monsieur Patrick WEITEN, Président du Conseil Général de la Moselle
- Madame la Directrice de la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle
- *Monsieur le Trésorier Principal de Metz-Municipale*
- *Monsieur le Directeur Départemental de la Concurrence, de la*
- *consommation et de la répression des fraudes.*
-
-

Assistaient également (sans disposer d'un droit de vote):

-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-

I – PREAMBULE

La séance est ouverte à 14h30 par le président du Jury, qui vérifie le quorum. Le quorum ayant été atteint, le Jury peut valablement débiter ses travaux.

Après avoir accueilli les membres du Jury, le Président rappelle le rôle du jury de concours et indique le déroulement du travail de celui-ci.

Les membres du jury sont invités à remplir la liste de présence et se voient remettre un dossier comportant :

- La liste et la composition des 3 équipes admises à concourir
- La composition du jury
- Le rapport d'analyse détaillé des 3 projets
- La synthèse de l'analyse des 3 projets

Le Président rappelle alors les étapes de la procédure.

Par délibération en date du **24 février 2011 et 5 juillet 2012**, le Conseil Municipal approuvait le lancement de l'opération **construction d'une médiathèque – centre socio-culturel à la Patrotte** et décidait de l'organisation d'un concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse, en limitant à 3 le nombre de candidats admis à concourir.

Le montant estimé du projet est évalué à **10 000 000 euros TTC** avec un montant de travaux estimé à **7 473 000 euros TTC**.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la presse (B.O.A.M.P, J.O.U.E, Moniteur, le Républicain Lorrain et mis en ligne sur le site internet de la Ville ainsi que sur le site de dématérialisation) le **17 juillet 2012**. Conformément aux prescriptions de l'avis d'appel public à la concurrence précité, les candidatures devaient être remises avant **le 10 Septembre 2012 à 12 h** au service de la Commande Publique de la Ville de Metz.

Quatre-vingt-dix-sept équipes ont déposé un dossier de candidature, toutes dans les délais. Deux candidatures sont arrivées hors délai.

L'ouverture des plis contenant les candidatures a été effectuée le **10 Septembre 2012** par le service Commande Publique, qui a réalisé la vérification administrative de chaque candidature.

L'analyse technique des 97 candidatures a été réalisée par la Mission Grands-Projets.

Le Jury de sélection des candidatures s'est réuni le 11 octobre 2012 et a désigné 3 équipes admises à concourir (par ordre alphabétique) :

- JAKOB + MACFARLANE
- MAXIME BUSATO
- ROPA ARCHITECTURE

Les équipes ont rendu leurs projets dans les délais (le 22 janvier 2013 à 12h00) ; ces projets seront donc examinés afin de proposer un classement desdits projets. Il s'agit des projets (par ordre alphabétique) :

- MV79
- VA80
- ZC38

Il appartient donc au jury de ce jour de se proposer un classement des 3 équipes admises à concourir.

II - DEROULEMENT DU JURY ET AVIS MOTIVE

Le jury procède à l'analyse anonyme des projets en se fondant sur les critères suivants :

- 1) l'adéquation projet / programme,
- 2) la qualité architecturale, environnementale et son intégration dans le site,
- 3) la compatibilité du projet avec la partie de l'enveloppe financière affectée aux travaux ainsi que son approche en coût global.

1. Sur le déroulement du Jury en lui-même :

En préambule, Monsieur le Maire, propose aux membres du jury les modalités de vote.
La méthode :

- ☒ à main levée
☐ à bulletins secrets

est retenue par le jury.

Une présentation du projet est réalisée par
Marie - Paule Donques (ville de Nety)
Monsieur le Maire invite Anne Peronneau à
rentrer dans le détail des 3 projets.
Ainsi le ZC38 est présenté.
Puis le VA80,
et enfin le MV79.
Monsieur le Maire ouvre ensuite le débat
- Monsieur FROEL prend la parole
- Monsieur ABRAT

- Madame SATUEL,
- Monsieur CASARI.

Les experts architectes ont ainsi donné leur avis sur les trois projets.

La Parole est ensuite donnée aux Elus :

- Madame BORI,
- Monsieur SCUDERI,
- Monsieur le Maire, Dominique Gros,
- Monsieur FORTÉ
- Madame FERRARO
- Monsieur ALBRIN

Vient ensuite les personnalités désignées

- Madame TERRIER
- Monsieur DEVILLE
-

Et enfin les personnels opérant sur le territoire de la ville de Metz.

- M. SYDEN
- Mme GBLÉ

Monsieur le Maire pose ensuite de passer au vote.

Projet n° 1 (EC 38) : 11 voix

n° 2 (VA 80) : 2 voix

n° 3 (RV 79) : pas de voix

2. Les membres du jury décident de retenir le classement suivant :

1. ZC 38
2. VA 80
3. MV 79

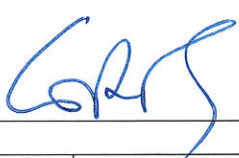
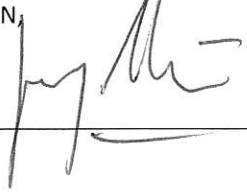
3. Les membres du Jury demandent au Président du Jury d'adresser une copie du procès-verbal au représentant du pouvoir adjudicateur pour donner suite à la procédure conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics.

4. Le Président demande alors à chacun des membres de signer le présent procès verbal.

La séance est levée à : 16h10.

Fait et clos à METZ, le 12 mars 2013.

5. Signature des membres du jury

Président du jury Monsieur Dominique GROS Maire de METZ 	
Membre du jury, titulaires :	Suppléants :
Madame Danielle BORI, Adjointe au Maire 	Madame Brigitte LEBLAN, Conseillère Municipale
Madame Françoise FERRARO, Adjointe au Maire 	Madame Claire MERTZ, Conseillère Municipale
Monsieur Antoine FONTE, Adjoint au maire 	Monsieur Daniel PLANCHETTE, Conseiller Municipal Délégué
Monsieur Thomas SCUDERI, Adjoint au maire 	Monsieur Jacques TRON, Adjoint au Maire
Monsieur Jérémie ALDRIN, Conseiller Municipal 	Madame Martine NICOLAS, Conseillère Municipale

Personnalités désignées	
Monsieur Patrick WEITEN, Président du Conseil Général de la Moselle ou son représentant	/
Madame Directrice de la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle ou son représentant	/
Madame Sylvie TERRIER, Chef de projet du « 3 ème lieu » à Thionville	
Monsieur Jacques DEVILLE Directeur de la Direction Régionale des Affaires Culturelles ou son représentant	

Personnalités qualifiées	
Madame Eva SAMUEL Architecte-conseil de l'Etat ou son représentant	
Monsieur Joseph ABRAM, Architecte ou son représentant	
Monsieur Alain CASARI, Chargé du projet de rénovation urbaine du quartier PATROTTE ou son représentant	
Monsieur Alain FAREL, Architecte Conseil de la Ville de Metz. ou son représentant	
Monsieur Bertrand SENOT Représentant de l'ordre des Architectes de Lorraine	

Représentants de l'administration	
Monsieur le Trésorier Principal de Metz-Municipale, ou son représentant	/
Monsieur le Directeur Départemental de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes, ou son représentant	/

6. Levée de l'anonymat des projets :

- MV79 : équipe JAKOB + MACFARLANE
- VA80 : équipe MAXIME BUSATO
- ZC38 : équipe ROPA ARCHITECTURE